



Chères étudiantes, chers étudiants,

Tout d'abord, je tiens à vous assurer de mon soutien pendant cette période particulière et vous adresse tous mes vœux de bonne santé, en vous rappelant que le respect du confinement et l'application des gestes barrières sont essentiels pour la protection des plus fragiles et pour nous tous. **La solidarité est plus que jamais une valeur essentielle.**

Par ailleurs, je tenais à vous communiquer des informations importantes concernant notamment :

- La mise en place d'un dispositif d'aides exceptionnelles pour celles et ceux d'entre vous qui sont fragilisés financièrement par l'épidémie et les mesures de confinement ;
- La mise en place de la continuité des enseignements ;
- Les décisions de l'Université concernant les étudiants titulaires d'un contrat-étudiant.

Une seule adresse pour contacter l'université :

bureau-covid19@univ-littoral.fr

Maintien de l'activité des services de santé à l'étudiant

Pour les étudiants en situation de difficulté de santé (maladie, besoins de soutien psychologique, ...) ou en situation de handicap, le SUMPPS reste disponible pour répondre à vos questions, vous conseiller ou vous orienter si besoin.

Si vous êtes déjà en lien avec le service de santé, vous pouvez continuer à utiliser l'adresse :

santecampus@univ-littoral.fr

Dans le cas contraire, utilisez l'adresse :

bureau-covid19@univ-littoral.fr

Mise en place d'un dispositif d'aides sociales exceptionnelles

J'ai décidé d'un renforcement immédiat des moyens de la commission FSDIE Social (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes financée par la CVEC) pour les étudiants en situation financière fragile.

Dans le cadre des difficultés que vous pourriez rencontrer suite à cette crise sanitaire sans précédent, j'ai décidé d'attribuer une aide exceptionnelle de 200 euros qui vient compléter les aides dont vous pourriez bénéficier habituellement dans le cadre du FSDIE.

Ces aides ont pour vocation à vous aider à financer une partie de vos frais de première nécessité. Elles sont attribuées sous conditions de ressources, grâce à notre partenariat avec le CROUS.

Si vous êtes déjà en lien avec nos assistantes sociales (Mme Lemaire à Dunkerque et Mme Smee sur les autres sites) dans le cadre du FSDIE, votre dossier sera automatiquement étudié dans ce nouveau dispositif. Dans le cas contraire, vous pouvez solliciter l'ULCO à l'adresse : bureau-covid19@univ-littoral.fr. Votre situation sera alors étudiée par les assistantes sociales de l'Université et votre dossier soumis à la commission FSDIE Social dans les plus brefs délais.

Mise en place d'aides liées à la mobilité (stages, parcours d'étude)

J'ai également décidé la mise en place d'un dispositif d'aide pour accompagner les étudiants ayant rencontré des difficultés à l'occasion de leur mobilité de stage (en France ou à l'étranger) ainsi que lors d'un parcours d'étude à l'étranger. Ces aides seront critérisées et traitées selon le degré d'urgence.

Pour en bénéficier, adressez-vous à : bureau-covid19@univ-littoral.fr

Soutien dans le cadre de la « Continuité des enseignements »

A ce jour, la plupart de vos enseignants ont fourni des efforts importants pour vous faire parvenir des éléments de cours et/ou organiser les enseignements à distance, vous permettant de poursuivre vos activités d'apprentissage et je les en remercie sincèrement.

Bien sûr, la bascule en quelques jours de tous nos outils numériques vers le réseau externe à l'université provoque par moments des difficultés, mais soyez assurés que nous travaillons à les résorber au fur et à mesure.

Je sais également que certains d'entre vous ont des difficultés de connexion à internet ou d'accès à un terminal leur permettant de travailler dans des conditions correctes. Vous pouvez nous solliciter pour un prêt de matériel sur bureau-covid19@univ-littoral.fr. De plus, je fais appel à votre solidarité les uns envers les autres, dans la mesure du possible et dans le respect des consignes de confinement, pour que ceux qui accèdent aux enseignements les partagent avec leurs camarades qui n'y parviennent pas. Là encore, nous travaillons à apporter des solutions aussi rapidement et efficacement que possible, étant données les circonstances.

Concernant les stages, vos composantes de formation et vos enseignants vous adressent directement des consignes particulières.

Situation des étudiants titulaires d'un contrat étudiant

En ce qui concerne les étudiants titulaires d'un contrat étudiant ULCO en cours (Tutorat pédagogique, contrats en Bibliothèque Universitaire, Handicap, SUMPPS, SUAPS, ...) :

- Les heures prévues qui ne pourront avoir été ni réalisées à distance (e-tutorat, ...) ni reportée après la période de confinement seront rémunérées ;

- Le versement de votre rémunération est déjà garanti pour ce mois d'avril (avance sur rémunération à hauteur de 90%) pour les suivis déjà saisis dans la base. Les heures restantes seront soldées en juin selon une procédure qui vous sera transmise par vos référents.

Pour conclure, je vous renouvelle mon appel à la prudence et au civisme : respectez le confinement et appliquez les gestes barrières. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous durant cette période pour vous informer de toute nouvelle action mise en place.

Avec tout mon soutien,

Bien à vous,

Hassane SADOK

Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale